

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :
MM. VICTOR TOURNEUR ET MARCEL HOC

— 1929 —
QUATRE-VINGT-UNIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES
DES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE J. VROMANS
1929

La Médaille de la prise de Lierre

(1595)

gravée par Jacques Jonghelinck⁽¹⁾

L'histoire de ce glorieux fait d'armes a fait l'objet de différentes monographies, dont quelques-unes écrites au lendemain même de la délivrance de Lierre (2); nous nous bornerons donc à rappeler ici les traits principaux pour ne nous occuper que de la partie numismatique proprement dite.

Alors que le comte de Fuentes venait de mater les régiments italiens mutinés, qu'il avait repris Cambrai aux Français et faisait la garde aux frontières; que le valeureux nonagénaire Christophe de Mondragon, commandant de la Citadelle d'Anvers, se trouvait à la tête de ses troupes en Frise pour surveiller et tenir en respect celles du jeune et rusé Maurice de Nassau, les rebelles, afin de mettre en échec les Espagnols, vinrent furtivement assiéger la ville de Lierre.

Ils savaient que les villes de Malines, Aerschot et Diest étaient sans garnisons, qu'Anvers n'avait à la Citadelle que quelques compagnies de vétérans d'Espagne et que la ville de Lierre elle-même ne comptait qu'une compagnie d'Espagnols doublée d'une compagnie de soldats wallons. Pour faire leur

(1) Voir la biographie de Jacques Jonghelinck, par Pinchart, dans *Rev. de la Numismatique belge*, 1854, p. 209.

(2) Joh. BERNARTIUS, *De Lirani oppidi ab Hollandis occupati per Mechlianos et Antwerpianos admirabili liberatione commentariolus...* Lovanii, J. Masius, 1596; *Idem*, editio secunda. Lovanii, J. Masius, 1596; J.-I. DE MUNCK, *De stadl Lier door de Rebellen verrast ende door de Borgers van Mechelen ende van Antwerpen ontzet*, Mechelen, 1781; G.-J. AVONTROODT, *De Furie of Lier op den 14^{en} October 1595 door den vyand verrast en door de burgers van Antwerpen en van Mechelen hernomen*. Lier, Jos. van In, 1840; A.-H. ROËLL, *De Furie van Lier, Geschieddrama in 5 bedrijven*. Gent, Siffer, 1889; A.-H. ROËLL, *De Furie van Lier 1595, een geschiedkundig verhaal*. Lier, Jos. van In, 1889.

coup, ils avaient prélevé des hommes des garnisons de Breda, d'Heusden, de Geertruidenberg, de Willemstad et de Bergen-op-Zoom, en tout 750 fantassins et 120 cavaliers, à la tête desquels s'était mis Charles de Héraugière, un gentilhomme wallon, dévoué corps et âme au protestantisme et qui avait donné aux Espagnols plus d'une preuve de sa bravoure, tant au Luxembourg que dans d'autres endroits, surpris Huy et conquis Breda, dont il était alors le gouverneur.

Le 13 octobre 1595 au soir, tous étaient à Sint-Job in 't Goor ; de Héraugière sut si bien manœuvrer ses troupes que le 14, entre 5 et 6 heures du matin, il se trouvait devant les fortifications de Lierre. Son capitaine Van Baetselaer et quelques soldats gagnent aussitôt les fossés, escaladent les murs et surprennent les sentinelles qui, à cause de la brume, n'avaient pas pris grande attention au clapôtis dans l'eau.

En quelques heures, la ville fut prise, mise à feu et à sang cependant que le Gouverneur de la place, Don Alonzo de Luna, en attendant le renfort qu'il avait fait demander d'urgence à Malines et à Anvers, cherchait à tenir tête avec le peu d'hommes qu'il avait pu rassembler, dans un fortif du côté de la Porte de Bois-le-Duc.

C'est un ingénieur italien, Francesco Angeli, confident du Gouverneur, qui était aussitôt venu donner l'alarme à Anvers, où il prévint le bourgmestre et le lieutenant-gouverneur, Gaspar de Mondragon, fils de Christophe de Mondragon, alors en Frise.

Les bourgeois coururent aussitôt aux armes et vinrent se ranger sous les bannières de leurs chefs respectifs, Antoine van Berchem, Jacob Dassa, Gilles de Mera, échevins, et Anselme van der Cruyce, receveur de la ville. La garnison de la citadelle, forte de 250 hommes, avec les capitaines Castro, Det et Violar, se joignirent à eux. Gaspar de Mondragon, gouverneur *ad interim* pendant l'absence de son père, prit le commandement en chef de toute la troupe qui se composait d'environ 3.000 hommes.

Son avant-garde, formée d'arbalétriers de Borgerhout, Dambrugge et Deurne, — 80 au total, — fut placée sous le commandement du jonkheer Josse Robyns, drossard de Borgerhout,

qui avait été chargé d'aviser, par intervalles, le Gouverneur de Lierre de l'approche du secours (1).

Ce même matin, à Malines, dès huit heures, le magistrat prévenu fit sonner l'alarme à Saint-Rombaut et les gildes se formèrent en hâte sous le commandement de leurs chefs, Nicolas van der Laen, Jean son frère, les chevaliers Jean de Wachendonck, Ladislas de Gottignies, Charles van Boevekerk et Jacob van Cranendonck. Nicolas van der Laen dirigeait une compagnie d'élite d'environ 800 hommes à laquelle se joignit une faible compagnie de soldats wallons sous le commandement de Gérard de Hornes, baron de Bassignies, alors gouverneur de la ville de Malines.

La liaison des deux groupes se fit près de Lierre et Gaspar de Mondragon les commandait en chef. En quelques instants, Don Alonzo de Luna fut délivré; de toutes parts, l'ennemi fut assailli et contraint à la retraite. La plupart des chefs rebelles y périrent ainsi qu'environ 500 hommes de troupe.

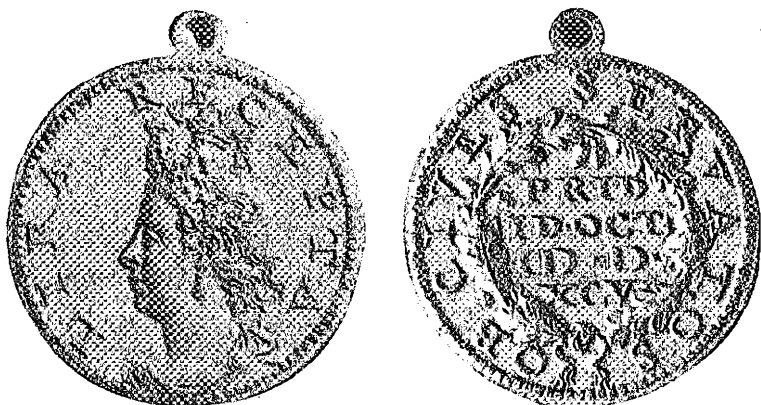
*
**

Pour commémorer ce haut fait d'armes, la ville d'Anvers fit confectionner une médaille qui est connue et qui nous a été conservée; elle porte au droit le buste d'une femme drapée, surmontée du château d'Anvers accosté des deux mains; légende:

(1) « Joos Robyns, Drossart van Borgerhout, de somme van negentwintich ponden acht schellingen artois, om hem te rembourseeren van 't gene hy verschoten heeft aen diversche persoonen by hem in 't trecken tot secours van de stadt van Lyere uyt diversche plaetsen daer gesonden, zoo te voete als te peerde, om den gouverneur van Lyere tadvisereeren van het secours datter op wege was blyckende by de declaratie ende naer vermogen van den acte collegiael in data XIX Octobris anno XVc XCV. Ordonnantie ende quittance daertoe dienende. »

Acte Collegiael Boek. 1595, p. 44. « Gecommitteerd Jr Jacques Dassa schepene, omme als hooft ende capiteyn van de « Goetwillige » borgeren ende ingesetene deser stadt ter stont met alder vliet en de neerstigheyt te trecken naer de stadt van Liere, by den vyand ende rebellen van Syne Majesteyt desen morgen stonts geoccupeert ende overvallen, ende alle devoir te doene omme dese stadt te secoureeren ende wederomme inne te nemen. » Act 1410-1595.

LIRA RECEPTA; le tout dans un cercle perlé. Au revers, dans le champ, une couronne civique, formée de feuilles de chêne contenant l'inscription en quatre lignes : PRID / ID·OCT : / CIO·IO· / XCV; légende: OB CIVES SERVATOS; le tout dans un cercle perlé. Bélière.



Argent. 46 mm. 45 gr. 55. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

Feu le D^r Simonis avait attribué cette médaille à Jacques Jonghelinck (1). Nos récentes recherches aux archives de la ville d'Anvers nous ont fait trouver, outre quantité de documents inédits concernant ce fait historique, un poste dans les comptes de la ville qui vient confirmer cette attribution.

Il a, en effet, été payé à Jacques Jonghelinck, monnayeur, une somme de 534 fl. 15 s. pour une « certaine » quantité de médailles fabriquées par lui et destinées à être offertes à quelques capitaines de la garde de cette ville et d'autres qui se sont présentés volontairement et spontanément le 14 octobre dernier pour porter secours à la ville de Lierre (2).

(1) D^r J. SIMONIS, *L'Art du médailleur en Belgique*, Jemeppe-sur-Meuse, 1904, p. 183.

(2) *Stads rekeningen 1596*, p. 98. « Geordonneert den tresoriers ende rentmeester dat sy Jacques Jongelinck muntmeester van Syne Majestyts Munte deser stadt sullen uytrycken ende betaelen, de somme van « vyf hondert xxxiiij guld xv st » eens voor *sekere* quantiteyt van medalien by hem tot behoef deser stadt gemaect omme daer mede te vereeren ende

Le texte ne nous apprend malheureusement pas combien de médailles il a été fabriqué, ni en quelles matières.

G.-J. Avontroots (1), dans sa monographie sur la reprise de Lierre, p. 25, dit qu' « on fabriqua quelques rares médailles en or, quelques-unes en argent et un plus grand nombre en cuivre ». Un exemplaire en or se trouvait, d'après le même auteur, dans la collection Geelhand, à Anvers (1840).

Nous n'avons rencontré que des exemplaires en argent.

Essayons cependant de retrouver les personnes à qui ces médailles ont pu être offertes. Nous avons vu, d'après l'ordonnance de paiement, qu'elles étaient destinées *aux capitaines* de la ville d'Anvers et d'autres. Combien de capitaines y avait-il ? Un poste de dépenses va nous l'apprendre, car cette victoire semble avoir été fêtée pompeusement, à en juger par les sommes relativement élevées pour l'époque, qui ont été dépensées (2).

« Attendu que les bons bourgeois de cette ville se sont présentés si spontanément et se sont comportés si vaillamment lors de la reprise de la ville de Lierre... les bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers décident que les compagnies qui se sont portées au secours de la dite ville, soit *seize* au total, recevront chacune, en guise de gratification et pour le vin d'honneur, une somme de 72 florins ; de même, les autres compagnies qui sont restées en ville et qui se sont tenues prêtes à partir à la première alerte, recevront chacune une somme de 36 florins (3). »

beschenken eenige capiteynen van de borgerlycke wachten deser stadt, ende andere die hun op den xiiij Octobris lest leden hebben verthoont ende gewillich gevonden int secours van de stadt van Liere ten selven dage by den vyandt ende rebellen van Syne Majestyt innegenomen. » Actum ultima aprilis 1596.

(1) *De furie of Lier op den 14 Oct. 1595. Op. cit.* 1840, p. 25.

(2) *Stadts Rek.* 1596, p. 99. « Geordonneert den tresoriers ende rentm. uyt te reycken ende te betaelen de somme van iiiic lxxxij guld x st eens ter saecken van « spissien » ende andere diversche onkosten int recouvreeren van de stadt van Lierre. » Act II^o Mai 1596.

(3) 1595. *Acte Collegiael Boek*, p. 44, verso. « Alsoo de goede borgeren deser stadt haer so gewillich hebben gethoont ende vromelyk gedragen int recouvreren van de stadt van Liere, tot merckelycken dienst van Syne Majestyt eere ende welvaert deser stadt ende van de omliggende steden ende plaetsen, ende besondere van de voors stadt van Liere, ende de goede borgeren der selven, soo ist dat myne heeren Borgermeesteren ende sche-

Il a été payé ainsi « aux trente-deux » compagnies de la garde la somme de 1.728 livres artois (1).

Chaque compagnie étant commandée par un capitaine, nous avons donc un premier poste de trente-deux médailles. Nous ajouterons les trois capitaines espagnols et leur chef Gaspar de Mondragon, de même que les trois échevins de la ville et le receveur, ce qui porte le nombre à quarante médailles de fabrication certaine. Nous ignorons si ceux de Malines en ont reçu, nous présumons que oui; soit sept médailles à ajouter, sans oublier Don Alonzo de Luna, gouverneur militaire de la ville de Lierre, son confident Francesco Angeli et S. Exc. Don Pedro Enriquez, comte de Fuentes, ce qui nous amène au chiffre de cinquante médailles minimum.

Hélas! Bien peu sont arrivées jusqu'à nous; rares sont les cabinets qui en possèdent encore; déjà en 1908, dans la vente Loebbecke, à Munich, un exemplaire (n° 176) en argent a été adjudgé 70 marks, plus les frais.

Il se rencontre de légères variantes dans le droit; la physiologie de la femme change parfois; ceci est dû sans doute au fait que Jacques Jonghelinck retouchait les exemplaires mal venus.

Au dire du D^r Simonis, cette médaille serait une des dernières fabriquées par Jonghelinck.

Nous terminerons cet article en donnant un dernier trait de la magnificence avec laquelle nos ancêtres savaient reconnaître les services rendus à la cause commune. Par décision collégiale

penen hebben geresolveert ende goet gevonden, resolveren ende vinden goet, mits desen dat men de vendelen van de selve borgerye die hun gevonden hebben int voors secours *tot 16 int getal* ende elcken van hun voor eene vereeringe ende voor den wyn sal beschencken metter somme van 72 guld ende de resterende vendelen die alhier syn gebleven ende nochtans gereet syn geweest omme metten anderen uyt te trecken, de somme van 36 guld eens, ordonneerende den tresoriers ende rentmeester van de voors vendelen uyt te reycken. » Actum 17^o 8bris, 1595.

(1) *Stadts rekeningen 1595*. « Aen de *tweendertich capiteynen* van de vendelen der Borgereye binnen deser stadt, de somme van 1728 ponden artois over gelycke somme den voorscreven vendelen by mynen heeren toegevoegt voor eene vereeringe ende den wyn van dat zy hun gewillichlycken hebben geemployeert tot het secours ende recouvrement van de stadt van

du 20 avril 1596, il est émis une ordonnance de paiement au bénéfice d'Artus de Rasières d'une somme de 829 fl. 2 s. pour livraison de *quatre plateaux en argent doré* pesant 184 $\frac{1}{4}$ onces, et ciselés par lui pour être offerts de la part de la ville à Antoine de Berchem, Jacques Dassa, Gilles de Mera, échevins, et Gaspar de Mondragon, capitaine de la Citadelle, en signe de reconnaissance pour le précieux concours qu'ils avaient prêté en octobre 1595, lors de la reprise de Lierre (1).

JOS. DE BEER.

Lyere, te weten de sesthien vendelen die uytgetrocken syn elck tweenseventich £ ende de resteerende vendelen hier binnen gebleven synde ende nochtans bereet wesende om uyt te trecken, elck sessendertich gulden albreeder blyckende ende naer vermogen der acte collegiael der date xvij Octobris anno XV^o vyffennegentich. Ordonnantie ende quittance hier tsamen overgegeven. »

(1) Act Collegiael Boek 1595, p. 95, v^o. « Geordonneert den tresoriers ende rentmeester uyt te reycken ende de betaelen aen *Artus Rasiers* de somme van achthondert 29 guld 2 st. ter saecken van vier vergulde schaelen by hem gemaect ende geleverd wogende tsamen clxxxiiij oncen $\frac{1}{4}$ omme van stadtswege daer mede te vereeren ende beschenken. Jor Anthonis van Berchem, Jor Jacques Dassa, Gillis de Mera, schepenen deser stadt ende Jaspas de Mondragon, capiteyn vanden Casteel van dat sy in Octobre leest leden gewillichlyk hun hebben geemployeert int recouvreren van de stadt van Liere, ten selven tyde by den vyand ende rebellen van Syne Majesteyt innegenomen. » Actum 20 Aprilis 1596.

(Voir la gravure de la prise de Lierre dans l'édition in-4^o de J.-B. GRAMAYE, *Brabantia*, etc.)
